

LES CAHIERS DE L'  
**Entre**  
PATRIMOINE-CULTURE  
**Deux**  
ENVIRONNEMENT  
**Mers**

4 €

N° 99

JUIN-JUILLET-AOÛT 2011

ÉDITO

HISTOIRE

**Les jumeaux de la Réole**

HISTOIRE DE CLIMAT

**Un hiver polaire  
en Bordelais (suite)**

ENVIRONNEMENT -

ACTUALITE

**« Grenelle du nucléaire » : de  
la gestion du risque  
à l'organisation  
de l'insécurité**

ACTUALITE

• **Dame Rabic, à l'honneur !**  
• **Les chantiers Tramasset,  
quoi de neuf ?**

C'ÉTAIT HIER

**Et Messieurs, c'était  
le bon temps...**

DES IDEES POUR  
EVITER LA TELE



ÉDITO

## L'air du temps

« Deux choses remplissent l'esprit d'admiration et de craintes incessantes : le ciel étoilé au-dessus de moi et la loi morale en moi » Emmanuel Kant (\*)

Voilà qui nous ramène à l'actualité planétaire de ces derniers mois. Tremblement de terre, tsunami, séisme et catastrophe nucléaire au Japon avec ses effets ravageurs au sol comme dans le ciel, resté transparent mais chargé de particules radioactives qui peuvent parcourir des millions de kilomètres. Mais l'air du temps médiatique a déjà zappé. Après avoir respiré le parfum de jasmin de la révolution tunisienne, s'être enthousiasmé sur les effluves de la contagion révolutionnaire en Egypte, Yémen, Jordanie malgré quelques remugles de cadavres morts pour que vive la démocratie, il s'est alors avisé que les vents du désert de Libye apportaient le souffle de la liberté à tout un peuple. Ce dernier aspirant à se débarrasser d'un « Guide » terroriste et despote, si longtemps traité comme un prince par ceux qui nous gouvernent. C'est alors que le souffle d'espérance des frappes aériennes de l'OTAN s'est mêlé aux vapeurs du désert. renforçant la détermination des

révolutionnaires. Aujourd'hui, la guerre de Libye se poursuit, mais elle est déjà reléguée au second rang des priorités de l'information mondiale. Il y eut outre-Atlantique une foule exultant, célébrant l'élimination de l'ennemi public n°1, Ben Laden. L'effet de surprise fut rapidement dissipé par les turbulences new-yorkaises suscitées par un scandale sulfureux mettant en cause l'un des puissants du monde, alors chargé de la gouvernance financière planétaire. L'air de ce temps-là s'est chargé de miasmes nauséabonds empoisonnant le monde politique de gauche.

Pendant ce même temps, la première Dame de France est entrée, non pas dans un couvent, mais en couvaion. L'air du temps est, aussi, au « bébé marketing »... de quoi pavoiser dans les chaumières, juste un an avant les présidentielles.

Colette Lièvre

(\*) Emmanuel Kant (1724-1781) extrait de la Critique de la raison pure 61730-1781.



# Les Jumeaux de la Réole

## (Première partie)

Cette affaire passionna la France de la Restauration. Elle bouleversa l'opinion. Reprenant les documents du temps, Louis Chardigny, dont les fervents de l'Histoire n'ont pas oublié le livre capital, *Les Maréchaux de Napoléon*, (publié aux éditions Tallandier), a reconstitué... cette troublante affaire.

**P**enché sur le berceau, M. de Faucher regarda longuement les visages rougés de ses deux fils nouveaux-nés qui dormaient côte à côte. Il aurait pu dire à sa femme : « *Ma chère, il faut vos yeux et votre cœur de mère pour reconnaître ces enfants. Pour moi, je crois voir double. Il faudra quelque ruban de couleur bien distincte pour que je sache qui est César et qui est Constantin.* »

« *Mon ami, répondit la jeune femme, nous les vêtirons d'étoffes différentes et vous ne risquez plus de confondre César avec Constantin...* Elle ajouta avec un soupir : *...puisque vous avez décidé de leur donner ces noms bizarres qui sont aujourd'hui de mode.* »

### Séduits par la Révolution

C'est le 20 mars 1759 que naquirent à La Réole deux enfants de bonne souche dont les existences, d'un extraordinaire parallélisme, vaudraient d'être retracées même si elles ne s'étaient pas terminées tragiquement. Leur père, ancien officier, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Michel, épris, comme la plupart de ses contemporains, d'antiquité classique, leur donna une solide instruction facilitée par les dispositions heureuses des jeunes garçons.

Allant toujours de pair et reconnaissables seulement par quelque détail de leur costume, ils accomplirent les mêmes progrès sous la direction de maîtres humanistes. A seize ans, ils entrèrent au service dans les cheveu-légers de la maison du roi, d'où ils passèrent dans d'autres formations. Leur ressemblance et leur parfait accord les unissaient à tel point qu'on n'eût pas imaginé un événement touchant l'un sans atteindre l'autre. Leur avancement de grade en grade eut lieu aux mêmes dates, dans les mêmes régiments. Reçus partout, recherchés en raison de leur bonne mine, de leur esprit et de la singularité de leur sort, les frères Faucher se lassèrent vite des plaisirs fades de la vie de garnison. Leur nature studieuse les inclinait à des distractions généralement peu goûtées des militaires.

Comme plus tard, Bonaparte à Auxonne

et Davout à Paris, ils occupèrent leurs loisirs à s'instruire, et la fantaisie leur prit un jour de solliciter un congé pour se faire recevoir avocats. Au début de 1789, ils étaient à Paris, suivant avec passion le rapide déroulement des événements politiques. Séduits, comme tant de jeunes gens cultivés par le côté rationnel et généreux des doctrines en vogue, ils nouèrent des relations avec les plus grandes célébrités du moment : Necker, Bailly, Mirabeau. Lorsque les partis se dessinèrent plus nettement, ils se rangèrent avec fougue et conviction dans celui des « constitutionnels ». En cette qualité, ils ne tardèrent pas à être haïs avec une égale violence par les révolutionnaires extrémistes et par les partisans de l'Ancien Régime.

Les agréments et les soucis de la vie parisienne n'empêchaient pas les jumeaux de se tenir en étroit contact avec leurs compatriotes de la région bordelaise. Les électeurs de la sénéchaussée de Bazas les avaient désignés comme députés ou suppléants aux états généraux, devenus l'Assemblée nationale constituante.

L'occasion d'exercer ce mandat conditionnel se présenta au printemps de 1790. Les deux députés en titre, l'évêque de Bazas et L. de Piis étant démissionnaires, les suppléants furent appelés à siéger.

A la séance du 7 juin, ils prêtèrent ensemble le serment. Se tenant par le bras, comme ils faisaient presque toujours en public, ils gravèrent d'un même pas les marches de la tribune. Leur ressemblance, la conformité de leurs gestes, le son identique de



César et Constantin de Faucher (1760-1815). Médaillon de David d'Angers.

Photo collection Viollet

leurs voix excitèrent la curiosité et l'intérêt de l'Assemblée qui applaudit. Succès de sympathie de courte durée : bientôt, des réclamations s'élevèrent, un autre député de la Gironde, L'Avenue, assura que les pouvoirs des nouveaux représentants n'étaient pas réguliers. Un vif débat aboutit à la suspension du décret d'admission. Cette suspension devint définitive ; les frères Faucher ne furent pas députés.

### Inquiets de l'anarchie grandissante

Ils continuaient, en principe, d'appartenir à l'armée. La réforme de leur régiment, prononcée le 31 mars 1791, les libéra tout à fait. Comme leur titre d'avocat était purement honorifique et qu'ils n'avaient pas pris la peine de se constituer une clientèle, il ne restait plus aux Faucher qu'à se retirer dans leur pays natal pour travailler sur le plan local à l'affermissement du régime nouveau.

Les places ne pouvaient manquer à des jeunes gens si connus et si dévoués aux idées

du jour. César accepta les fonctions de président de l'administration du district de La Réole et de commandant en chef des gardes nationales. Constantin fut nommé commissaire du roi et chef de la municipalité de La Réole.

Modérés dans leurs actes, mais très fermes dans leurs opinions, ils acquirent une autorité renforcée par les liens qu'on leur connaissait avec les grands hommes de Paris. Leurs administrés leur savaient gré du zèle qu'ils déployaient à mettre en marche dans leur circonscription la lourde machine des nouvelles lois. Mais bientôt on s'aperçut que des gens si raisonnables n'étaient plus à la page ; ils rêvaient encore d'ordre et de constitution alors que les fauteurs du désordre et d'anarchie régnaient déjà dans la capitale.

La mort de Mirabeau avait rempli de douleur les deux jumeaux qui voyaient en lui le seul homme capable de contenir la Révolution dans des limites honnêtes et de la conduire à son terme. Dès le début de 1792, ils s'alarmèrent des progrès des démagogues. La guerre extérieure et le trouble intérieur leur paraissaient redoutables. Ils ne regrettaient pas d'avoir contribué à ouvrir l'ère des bouleversements, avec une prophétique exactitude, que « *le peuple fatigué se jetterait dans les bras d'un despote* ». Ce ne fut pas pour eux un prétexte au retour en arrière ; plus tard, on devait se rappeler l'ardeur qu'ils avaient mise à effacer dans leur petite patrie les traces d'une époque révolue.

Pour le présent, ils étaient fort en retard sur le mouvement. C'était alors un crime. En 1793, ils furent trop heureux d'échapper à une politique décevante pour se jeter dans la lutte pour la défense de l'unité nationale.

Les armées étaient le refuge des Français qui ne voulaient ni émigrer, ni participer aux crimes des factions, ni se laisser imposer par le parti triomphant.

### **Première condamnation à mort**

César et Constantin Faucher entrèrent, toujours de concert, dans un bataillon de volontaires, et formèrent un corps franc d'infanterie, « *Les enfants de La Réole* », destiné à combattre en Vendée. Blessés tour à tour, ils accédèrent le même jour au grade de général de brigade. Leur étonnante carrière jumelle se poursuivait avec une constante égalité, dans le succès comme dans l'infortune.

Pendant ce temps, à Paris, les Jacobins achevaient la ruine des Girondins. Tout ce qui se réclamait du parti vaincu devenait suspect. Connus pour leurs amitiés girondines, les généraux Faucher n'évitèrent pas l'accusation de fédéralisme.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1794, le représentant aux armées Laignelot lança contre eux un mandat d'arrêt qui fut exécuté le 10. Le tribunal révolutionnaire de La Rochelle les condamna à mort. C'était la première fois que ce désagrément leur arrivait. Heureusement, leur ami le député Lequinio veillait ; quelques instants seulement avant l'application de la peine, il arracha un sursis. Grâce aux bons offices de ce sauveur, le procès fut révisé, le jugement annulé. Les émotions, les blessures mal fermées avaient altéré la santé des jumeaux. Ils ne pouvaient plus supporter les fatigues de la guerre ; ayant obtenu un congé, c'est en litière qu'ils se firent ramener à La Réole.

Rappelés au service en 1795, ils furent confirmés dans leur grade de brigadier et employés à l'armée de Rhin-et-Moselle ; mais bientôt la réorganisation des états-majors leur valut une réforme que leur épuisement physique avait d'ailleurs rendue nécessaire. « *Ils ne peuvent plus aller en avant, écrivait Kléber ; mais qu'on les place comme pièces de position, cela leur conviendra. Je les connais, ils n'aiment point à aller en arrière.* » Plus riches de gloire que d'argent, ils rentrèrent pour quatre ans dans l'obscurité.

### **Emeutes et révolution**

1800 - Le régime consulaire commence à étendre ses bienfaits sur la France lasse de l'agitation, des discours et des assignats. « *Le peuple fatigué s'est jeté dans les bras d'un despote* », mais ce despote n'apparaît encore que comme un sauveur, sous les traits romains du jeune consul. C'est l'époque où, pour réorganiser l'administration, le pouvoir central recherche les hommes de 89 que leur sagesse et leur modération ont écartés des affaires pendant les années tragiques. Oubliant leurs appréhensions, les frères Faucher subirent l'entraînement général et acceptèrent des fonctions officielles. Constantin fut sous-préfet de La Réole, et César conseiller général de la Gironde.

### **Mourir le même jour**

Pendant trois ans, ils remplirent sans incident les devoirs de leurs charges, puis, invoquant la nécessité de se consacrer à leurs affaires privées, ils se démisèrent. L'entreprise de commerce et de banque à laquelle ils se vouèrent dès lors les appela souvent à Paris.

Renouant avec d'anciennes relations, ils fréquentèrent les gens en vue, et surtout l'entourage du Premier consul. Maret et Bourrienne étaient de leurs amis. Dans les salons rouverts depuis peu, on appréciait

leur érudition, leur esprit ; ils furent bientôt à même de connaître beaucoup de choses et se montrèrent peut-être trop curieux. Le bruit se répandit qu'ils étaient des espions à la solde de Bonaparte. Celui-ci, qui brûlait parfois ses agents, aurait dit un jour à Bourrienne : « Je sais par César Faucher tout ce qui se passe chez vous. Vous ne dites pas trop de mal de moi ; on n'ose pas non plus en dire trop devant vous, vous faites votre partie et vous allez vous coucher. Mais à peine êtes-vous sorti que votre femme, qui ne m'a jamais aimé, et la plupart de ceux qui passent la soirée chez elle, se permettent les plus violentes sorties contre moi. Le bulletin de César m'arrive tous les jours qu'il va chez vous ».

Qu'y a-t-il de vrai dans cette laide histoire ? Les contemporains eux-mêmes ne l'ont pas su ; mais il est toujours désagréable de recevoir des gens qui passent pour professionnellement indiscrets. Des portes se fermèrent devant les frères Faucher, qui regagnèrent La Réole avec l'intention de n'en plus guère sortir.

Ils firent pourtant encore quelques apparitions à Paris, notamment en 1807, où ils rencontrèrent le fameux docteur Gall. Le créateur de la phrénologie leur tâta le crâne, comme à tout le monde, et se laissa un peu prier pour rendre son oracle.

- *Messieurs*, dit-il enfin, *mes observations me conduisent à penser que vous mourrez le même jour.* »

- *Ce n'est que cela !* s'écrièrent les jumeaux. *Nous y comptons bien puisque nous ne faisons qu'un et que chacun de nous est deux.* »

Dans les années suivantes, la Banque territoriale fut mise en faillite. Les frères Faucher, qui la commandaient, se trouvèrent réduits à la gêne.

A la fin de l'Empire, on ne parlait plus d'eux à Paris ; mais dans leur province, malgré leur pauvreté, ils étaient des notables. Leur curieuse histoire, leur ancienne activité politique, leurs relations illustres attireraient continuellement l'attention sur eux. En cas de troubles, ils n'eussent pu se flatter de rester dans l'ombre. C'était pourtant leur désir.

En 1814, à l'approche de l'armée de Wellington, les regards des partisans du régime impérial se tournèrent vers eux. Il fallait des chefs pour mener la résistance à l'action politique qui doublait l'action militaire.

Les Faucher répondirent mollement à l'appel de leurs compatriotes surexcités par la conduite des Bordelais qui avaient ouvert leurs portes au duc d'Angoulême et aux An-

*Lire la suite page 4*

glais. Ils avaient passé l'âge des entraînements ; la voix publique leur attribua un rôle et des intentions qu'ils n'avaient pas. Leurs ennemis eux-mêmes furent bien aise de mettre en avant un nom détesté, dans l'espoir de le compromettre.

## Seconde condamnation

Le 12 mars, après la capitulation de Bordeaux, un détachement du 118<sup>e</sup> de ligne, stationné à La Réole, enleva le poste anglais de Saint-Macaire. C'était une violation des conventions établies.

Les adversaires de la Révolution et de l'Empire, dont le nombre avait soudain décuplé, accusèrent unanimement les célèbres jumeaux d'être les instigateurs du coup de main. Sans doute, ils n'étaient pas entièrement étrangers aux vellétés de résistance qui se manifestaient dans la Gironde, mais il n'y avait pas de preuve contre eux dans l'affaire de Saint-Macaire.

Les conseils de guerre des armées en campagne ne s'embarrassent pas de tant de détails. César et Constantin, livrés au commandement britannique, furent condamnés à mort pour la seconde fois.

Comme en 1794, l'amitié les sauva. Ils étaient intimement liés avec le maréchal Marmont qui, prévenu à temps, intervint et obtint leur grâce.

Les rescapés usèrent de leur liberté pour accomplir une démarche qui montre le désarroi dans lequel la chute de l'Empire avait jeté les esprits. Le 17 avril, ils écrivirent à leur protecteur une lettre enthousiaste pour le féliciter de s'être rangé aux côtés du gouvernement provisoire, et de s'être ainsi placé au-dessus des guerriers, parmi les bienfaiteurs de l'humanité. « *C'est du fond de notre province, disaient-ils, que nous mêlons nos accents aux concerts de louanges qui s'élèvent de toute part pour vous bénir.* »

Ainsi, lorsque l'opinion presque unanime accusait le duc de Raguse de trahison, il se trouvait pour l'approuver deux patriotes renommés pour la fermeté de leurs principes ! Adhésion de convenance, entraînée par la gratitude ? Joie secrète de voir revenir cette monarchie constitutionnelle, objet de leurs vœux en 1791 ? Quoi qu'il en soit, une telle caution dut être douce au cœur du défectionnaire d'Essonnes.

## Retournement de veste

Par une nouvelle contradiction, les frères Faucher applaudirent l'année suivante au retour de Napoléon. Ils se trouvaient alors



Photo T. Allandier

La Réole. Gravure du XIX<sup>e</sup> siècle. Constantin fut maire de la ville pendant les Cent Jours, son frère César, président de l'administration du district et commandant de la Garde nationale.

à Paris et ils avaient compris que jamais leur activité révolutionnaire ne leur serait pardonnée par la Restauration. C'est plus par instinct de conservation que par conviction raisonnée qu'ils épousèrent la cause du revenant de l'île d'Elbe.

L'Empereur, qui avait besoin de partisans résolus et d'hommes d'action, les accueillit favorablement. Pour se les attacher, il leur donna la croix de la Légion d'honneur, dont – chose étrange pour deux officiers généraux et anciens en grade – ils n'étaient pas encore décorés.

Revenus dans leur province, ils entreprirent un grand travail de propagande en faveur de l'Empire restauré. Constantin fut nommé maire de La Réole, et César fut élu député à la Chambre des Représentants créés par l'Acte additionnel. Pour fêter cette élection, un banquet eut lieu au Rocher de Cancale, à Bordeaux. Au moment des toasts, César Faucher leva son verre en disant : « *Aux belles de Bordeaux ! Elles se rappelleront que les dames romaines ne firent jamais de vœux contre le succès des armées romaines.* »

Ce souhait montrait que le nouvel élu n'entretenait guère d'illusions sur les sentiments de ses compatriotes, à la veille de la nouvelle campagne.

Néanmoins, les deux frères se rendirent à Paris pour présenter à l'Empereur une adresse signée par 1 438 habitants de l'arrondissement de La Réole. Ils furent reçus en grande pompe, aux Tuileries, par Napoléon qui s'apprêtait à rejoindre l'armée.

« *Nous marcherons avec notre Léonidas, disait le message ; et nos heureuses destinées inscristront dans les fastes des bienfaiteurs du monde le nom de celui qui, le premier dans la paix, comme il est dès longtemps le premier dans la guer-*

*re, restera à jamais le premier dans l'amour d'un peuple libre.* »

Un an auparavant, les inspirateurs de ce morceau d'éloquence avaient rangé Marmont parmi les bienfaiteurs de l'humanité, pour avoir contribué au renversement de ce même Léonidas !

La récompense d'une fidélité si hautement exprimée fut la remise en activité des jumeaux avec leur grade de général de brigade, qui avait repris le nom de maréchal de camp. Affectés le 14 juin 1815 à l'armée des Pyrénées, sous le commandement du général Clauzel, ils n'eurent pas le temps de rejoindre leur poste.

Cette fois pourtant, ils étaient décidés à lutter jusqu'au bout pour la cause qu'ils avaient embrassée. Prévoyant une guerre dure et longue, peut-être compliquée d'un conflit intérieur, ils avaient proposé au ministre de la Guerre d'armer les paysans de leur contrée et de les mener au combat.

Waterloo dissipa leurs illusions. (à suivre)

Louis Chardigny

Cet article est paru dans la revue *Historia* n°428 en 1982.

## REPERES

Louis Chardigny, journaliste et historien, décédé en 1990, est considéré comme un grand connaisseur des mémoires du 1<sup>er</sup> Empire.

Il a publié *Les Maréchaux de Napoléon* (1946), couronné par l'Académie Française et l'Homme Napoléon, qui restent des ouvrages de références.



# Un hiver polaire en Bordelais (suite 3) Le bilan humain

A cette époque les observations sur le climat sont légions car les hommes sont d'une part étroitement dépendants de ses sautes d'humeur et, d'autre part, le climat apparaît encore, surtout dans les campagnes, comme la matérialisation du mécontentement divin.

La comparaison des calamités climatiques se font donc par les souvenirs de la mémoire des témoins et des écrits que laissent quelques notateurs. Le baron de Savignac fait appel à un paysan de Cenon qui, malgré ses 115 ans, lui assure « *qu'il n'a vu de sa vie un froid aussi cruel que celui qu'il a fait pendant dix-sept jours* », quant aux curés ils ont recours à un moyen original pour estimer la froidure : le gel du vin de messe dans les calices !

La majorité du peuple vit toujours avec une forte conscience de la précarité de son existence et le règne interminable de Louis XIV est particulièrement fécond en guerres, famines et épidémies. Les fortes pluies du printemps et de l'été 1693 ont été la cause d'une récolte médiocre dont les conséquences immédiates – famine et mal nutrition – aggravées par les épidémies habituelles et le froid vif de l'hiver 1693-1694, causent une mortalité que l'on avait plus vue dans le Bordelais depuis la dernière grande épidémie de peste bubonique en 1585. Les historiens estiment le nombre de victimes entre 1 300 000 et 1 800 000 pour une population de 20 millions d'âmes. Les 3 semaines de froid de janvier 1709 avaient donc de quoi ramener dans les mémoires le souvenir de l'hécatombe.

Au-delà de clichés parfois empreints d'exagérations que l'on peut mettre sur le compte de l'émotivité et de l'inquiétude « *le pain que l'on n'arrive plus à couper avec un couteau tant il est dur* », « *l'eau qui se fige dans la bouilloire du côté non exposé au feu* », « *le vin qui gèle dans les bouteilles ou les barriques qui se trouvent dans les chais* »... il reste une quantité de témoignages sur les souffrances ou difficultés journalières et peu sur le nombre élevé de victimes. Le curé des Esseintes qui relate la « *quantité de monde, hommes, femmes et enfants, pauvres et riches, qui sont morts de froid, quantité ayant restée sur les chemins* » et celui de Coutras qui cite la mort de nombreux pauvres, de loin les classes les moins bien chauffées sont des exceptions car les morts causés ou non par des conditions excep-

tionnelles font partie de leur univers quotidien. Le curé d'Ambès insiste autant sur « *des hommes morts de froid et d'autres à qui on a coupé des membres* » que sur la précarité de « *400 pauvres mendiants et habitants que la plus grande partie n'ont vécu que de méchantes herbes* » (registre paroissial).

Malgré les feux allumés dans les villes pour chauffer les mendiants et les actes de dévouement, les pertes humaines sont très importantes surtout parmi les classes les moins aisées, Le nombre global de victimes pour tout le royaume sera estimé à 800 000 en prenant en compte les maladies conséquentes du froid et de la malnutrition.

Grosso modo cela représente 4 % d'une population estimée à 22 millions d'individus. Ramené au total de la population actuelle – 60 millions environ – le nombre de victimes s'envolerait à 1 800 000 ! Au début de ce XVIII<sup>e</sup> siècle qui marque la fin du règne du Roi-Soleil le trinôme habituel qui contraint la démographie française – guerre, épidémie, peste – se trouve relancé par le un froid exceptionnel. Le prix du blé monte et passe de 8-9 livres/boisseau en février à 17 livres en avril et même 24 en mai, les fèves gardées pour les semis doublent leur prix. Quant au tonneau de vin rouge, il passe de 80 à 200 livres. Parmi les expérimentations visant à compenser l'absence de denrées accessibles, une boisson obtenue à partir de genièvre et d'orge, un pain à base d'asphodèle (une liliacée qui pousse dans les



«... le nombre de pauvres a été si grand qu'on en estoit accablé, non seulement de la paroisse, mais de toutes parts, personne n'avait de honte de se présenter à la porte de ceux qui faisoient l'aumosne » (registre paroissial de Saint-Romain la Vircée).  
Le secours du potage, à Paris, pendant la famine de 1709.  
Dessin de Sellier, d'après une estampe du XVIII<sup>e</sup> siècle.

bois au printemps) et les diverses recettes de plantes sauvages bouillies, les « racines », mélangées à de la farine d'orge.

## Une conjoncture climatique très défavorable

Le climat du XVIII<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans ce que Le Roy Ladurie a défini comme le Petit Age Glaciaire (P.A.G.) qui a duré des environs de 1280 à 1860. Malgré un nom qui peut paraître excessif, cette période est faite de phases de refroidissement dites glaciaires et de phases de réchauffement pas forcément bien chaudes. Le XVIII<sup>e</sup> siècle s'ouvre par un épisode de réchauffement de 1705 à 1735 dans laquelle survient l'hiver 1708-

Lire la suite page 6

1709 dont la présence passe pour être due à une conjonction de deux facteurs majeurs.

Tout d'abord la quasi-totalité du règne de Louis XIV, le Roi Soleil, coïncide avec une quasi-absence des taches solaires, c'est-à-dire dans une période de faible activité solaire coïncidant à des refroidissements terrestres. Dans ces périodes de refroidissement, la Terre est touchée par un flux plus intense de rayons cosmiques qui produisent dans l'air la formation de carbone 14, stocké dans les cernes de croissance des arbres, cernes plus gros en période de faible activité solaire qu'en période de forte activité. Les périodes de refroidissement terrestre engendrées par un ralentissement de l'activité solaire sont nommées des minima dont les principaux sont le minimum de Wolf entre 1281 et 1347, le minimum de Spörer de 1411 à 1524, le minimum de Maunder de 1645 à 1715 (E. Le Roy Ladurie. Histoire humaine et comparée du climat. Canicules et glaciers XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Fayard, 2004). C'est ce dernier qui nous intéresse et qui perturbe donc à la baisse le climat terrestre tout au moins dans l'Europe de l'Ouest. Le second facteur c'est la simultanéité de plusieurs éruptions volcanique qui, même si certaines ne se sont pas produites sur notre continent, ont toutes propulsé d'énormes quantités d'aérosols dans la haute atmosphère pour obscurcir la haute atmosphère et diminuer d'autant le rayonnement solaire. Il s'agit du Vésuve en baie de Naples en éruption à partir du 20 juillet 1707, du Santorin dans l'archipel grec des Cyclades en éruption le 23 mai 1707, du Fujiyama qui se manifeste à partir du 16 décembre 1707, du Piton de la Fournaise dans l'océan indien qui entre en éruption en avril 1708.

La convergence de ces deux facteurs, même s'ils restent à préciser, expliquent pourquoi l'hiver de 1708-1709 s'est manifesté aussi violemment.

Les survivants de 1709 et leurs descendants auront à subir d'autres grands hivers, particulièrement ceux de 1765-66 (41 jours consécutifs de froid), 1772-73, 1788-89 pour rester dans la même période. La seule année 1740 sera considérée comme la plus froide de la période 1680-1980 : 8°C de température moyenne annuelle à Paris, 6,8°C en Europe ! Quant à la décennie la plus froide du Petit Age Glaciaire en Europe occidentale c'est la période 1760-1770.

Jean-François Larché

Mes remerciements à Alain Georges pour le prêt de ses photographies.



Eglise de Saint-Christophe de Baron sous les neiges de décembre 2010. (photo A. Georges)

### Notes se rapportant à l'article sur « l'hiver polaire » paru dans les numéros 98 et 99 des *cabiers de l'Entre-deux-Mers*.

1- *Corbeaux et pies semblent mieux résister au froid que les autres espèces d'oiseaux au début du froid. Au bout de 3 semaines le constat dût être partout celui du curé de Fals (Lot-et-Garonne) : « il périt une grande quantité d'oiseaux qui mouraient de froid comme des pies, gaies, corneilles, et beaucoup de gibier ».* Pour les autres observations voir les registres paroissiaux de la Gironde (Ambès, Lerm-et-Musset, Les Esseintes, Sauternes, Saint-André du Bois, Lamothe-Landerron, La Réole, Sauternes, Saint-Romain la Virvée, Bayon), du Lot-et-Garonne (Fals, Monsempron-Libos), des Landes (Dax).

2- Probablement le chêne sessile.

3- Le XVIII<sup>e</sup> siècle sera décisif dans la mise au point des thermomètres. René-Antoine de Ferchault de Réaumur pose les principes de construction des thermomètres et fixe le zéro d'une échelle de 0 à 80 à la température de la glace fondante. A la même époque le prussien Fabrenheit propose le principe d'un thermomètre à mercure en choisissant la température la plus basse de l'hiver de 1709 (-17.77) qu'il fixe à 32 points et la température d'ébullition à 212. Il montre également que la température d'ébullition de l'eau baisse quand l'altitude monte. Vers 1742, Anders Celsius propose une division centésimale mais son échelle inversée indique la température de congélation à 100 et celle d'ébullition de l'eau à zéro. Quelques mois plus tard Jean-Pierre Christin propose un thermomètre à mercure avec une différence de 100 entre condensation et dilatation, connu comme le thermomètre de Lyon. En 1745, Charles Linné présente le même outil à l'Académie suédoise. Ce type de division commode sera finalement adopté en 1794 par la Commission temporaire des Poids et Mesures républicaine qui impose définitivement le degré thermométrique comme la centième partie de cette échelle (A. Birrembaud. La contribution de Réaumur à la thermométrie. Revue d'histoire des sciences et de leurs applications, T. 11 n°4, 1958).

4- Mesures effectuées à l'Observatoire de Paris, au point du jour, dans une tour découverte, à l'abri du vent et du soleil.

5- Co-fondateur avec son frère de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux dite « académie des ly-

riques » installée au début du siècle rue des Ayres à Bordeaux (Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, Paris, A. Picard, 1904, p. 372-373) et dont il est le premier directeur. Auteur d'un journal sur le temps en plusieurs tomes non publiés d'observations entre 1719 et 1768 (Bibliothèque municipale de Bordeaux, manuscrit n°828). Son frère Isaac est l'auteur d'un journal d'observation météorologique de 1714 à 1770 (B.M. B., manuscrit 1025-1035). 6- Journal mémorial tenu de 1709 à 1720 par Joseph-François-Ignace de Labat (1685-1737), baron de Savignac et conseiller au Parlement de Bordeaux de 1705 à 1737, publié par C. Le Mao (Chronique du Bordelais au crépuscule du Grand Siècle. Le Mémorial de Savignac. Société des bibliophiles de France, Presses universitaires de Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, Bordeaux, 2004). Des extraits de ce manuscrit ont été publiés par Léo Drouyn (Recueil des actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, séance du 17 février 1881, p. 87-91). En comparant les mesures d'un thermomètre de La Hire, employé au cours de l'hiver de 1709, avec la graduation d'un thermomètre à mercure gradué de 0 à 80 °, le physicien Baumé (Jean-Henri Swinden. Lettres sur les grands hivers. Journal de physique, de chimie, d'histoires naturelles et des arts, T.L, Paris, Fuchs libraire, 1800) a proposé quelques températures converties sur l'échelle de graduation d'un thermomètre à mercure étaloné de 0 à 80°. D'autre part Gaston Rayet, ancien directeur de l'observatoire de Floirac, avait converti les températures du thermomètre de La Hire en °Celsius par un procédé non indiqué. Les températures qu'il propose sont plus basses que celles qui sont mentionnées ici. En proposant une température de -23.2°C le 11 janvier 1709 et même de -23.8°C le 20 janvier, il confirme qu'il s'agit de records de froid jamais enregistrés jusqu'à ce jour (Recueil des actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, séance du 17 février 1881, p. 91). 7- Selon la formule de conversion : °Celsius = (1.01184 x La Hire) - 20.8133.



# « Grenelle du nucléaire » : de la gestion du risque à l'organisation de l'insécurité

L'idée est aujourd'hui admise, dans les milieux environnementalistes reconnus et responsables, que le « Grenelle de l'environnement » est un échec.

On tombe d'accord pour dire que les discussions préliminaires et la loi « Grenelle 1 », qui fixe les grandes orientations en la matière, ont été sabotées par les applications concrètes désignées dans la loi « Grenelle 2 » et les décisions gouvernementales prises en marge du processus.

Rien n'est plus faux. En réalité, le « Grenelle de l'environnement » est un ensemble parfaitement cohérent, en lui-même, mais aussi au regard de la politique gouvernementale générale. Approuver le « Grenelle de l'environnement », l'adoption du traité européen simplifié, ou l'expulsion massive de communautés ethniques, est une seule et même chose.

Le « Grenelle » a été, dès le départ, une belle réussite : celle de l'idéologie néo-libérale – qui traverse tout à la fois le champ politique français et le mouvement associatif. Il est le symbole de la victoire politique de ceux qui refusent de voir la société occidentale modifier ses relations à la nature et aux pays pauvres, et qui privilégient l'intérêt privé face à la sécurité publique, l'intérêt économique face à la santé des citoyens. La thématique du nucléaire civil est au cœur de cette incompréhension – ou, plus exactement, de cette imposture.

Le choix des thèmes et, corrélativement, des structures ou des personnes participant à un débat, est bien entendu primordial. Nul besoin de se référer à Pierre Bourdieu pour se rendre compte que le sens même d'une discussion est absolument déterminé par les parties en présence, et la manière dont les questions sont posées. Le « Grenelle de l'environnement », sur ce plan, a été sans ambiguïté : découlant d'un programme électoral fondé sur le développement de la croissance technologique et économique et sur le refus du contrôle étatique des marchés financiers, et corrélativement sur le développement de l'énergie nucléaire, il a en toute logique évacué tant la question de la sécurité de la production atomique que celle de la décroissance énergétique.

Croissance économique, techno-scienti-



fique et énergétique fonctionnent de pair. Aussi le projet de démanteler un parc nucléaire – qu'il soit national, européen ou mondial – ne peut se penser de manière cohérente que corrélativement à la décroissance générale du système capitaliste occidental. La remise en cause du nucléaire va de pair avec une décroissance énergétique, et donc avec une baisse de la consommation. Rien de plus normal, donc, que ces deux thèmes aient, ensemble, été bannis du débat public.

La perspective sécuritaire, qui est le fondement même du pacte social, est bafouée par les décisions laxistes qui mettent en danger la vie des populations civiles. Nous sommes passés d'une gestion du risque nucléaire au retrait de l'exigence sécuritaire. Le profond mépris dans lequel le chef de l'État tient le peuple français se manifeste ainsi dans des décisions qui relèvent de l'atteinte manifeste à l'intégrité de la nation française et du territoire qui est le sien. Ce n'est pas un hasard si des opérations spectaculaires visant des minorités ethniques sont conduites concomitamment à la dispersion d'éléments radioactifs dans l'environnement.

En pointant le regard médiatique sur tel (non) événement, le gouvernement tente de faire accroire au peuple de France qu'un gitan est plus dangereux qu'une centrale nucléaire. Sortir la politique nucléaire d'un État révèle à bien des égards la relation qui existe entre le peuple souverain et le gouvernement de la nation. Le cas actuel ne laisse aucun doute sur le sens politique et social de la déliquescence du pacte républicain : le gouvernement viole les principes fondamentaux du modèle républicain, car le mépris qu'il affiche envers la nation française

s'applique par les conditions d'une mise en danger de la population civile qu'il est de son devoir de protéger. La santé publique et la protection du territoire sont ensemble bafouées au profit des intérêts économiques particuliers. Or, la santé publique et la protection du territoire ne sont pas des éléments parmi d'autres du champ politique. Elles sont l'essence même du politique, car le corps social ne peut se passer ni d'un lieu politique, ni de la vie de ses membres.

C'est donc le pacte social lui-même qui est ainsi détruit. Mais avec cette destruction, le gouvernement a en même temps détruit la seule chose qui fonde sa justification. Il n'a donc plus lieu d'être ; ou plus exactement, il a lieu de ne plus être. Puisque le contrat social est nié dans son origine même par ceux qui sont censés le garantir et le représenter, il est, par les faits, nul et non avenu. Dans ces conditions, continuer à participer comme si de rien n'était au fonctionnement habituel du domaine politique est un acte de collaboration active avec les destructeurs de la nation. Le plus grave dans la situation actuelle n'est donc pas que la France soit dotée d'un gouvernement appliquant des principes de destruction de l'ordre public, ce qu'il avait d'ailleurs ouvertement annoncé, mais qu'il y ait tant de monde pour continuer à dialoguer avec ces violeurs décomplexés du modèle républicain.

La solidarité gouvernementale n'est pas un vain mot. La politique du gouvernement actuel se lit aussi bien dans les décisions prises en marge du « Grenelle de l'environnement », que dans les décisions incluses dans ce texte de loi. Ainsi, la circulation d'un convoi radioactif sans commune mesure, l'article du « Grenelle 2 » soumettant un accroissement significatif des rejets radioactifs dans l'environnement depuis les installations nucléaires à une simple information publique, ou encore l'arrêté gouvernemental du 5 mai 2009 visant à autoriser la présence de matériaux contaminés dans les produits de consommation courante – arrêté pris malgré un avis né-

Lire la suite page 8

gatif de l'Autorité de Sûreté Nucléaire —, s'appuient tous sur un régime dérogatoire violant le devoir sécuritaire du gouvernement. Alors que depuis 2002, date de l'entrée en vigueur des articles du Code de la santé publique interdisant d'introduire des éléments contaminés dans les produits de consommation, aucune disposition n'était venue mettre en cause cette interdiction, l'utilisation de la possibilité dérogatoire en 2009 est un signe flagrant — mais d'une gravité sans précédent — de laxisme gouvernemental eu égard à la sécurité publique. Que les ministères de la Santé et de l'Écologie en soient à l'origine n'est pas le plus mince détail de l'affaire ; qu'ils s'autorisent à ne pas répondre au Conseil d'État au sujet du recours pour excès de pouvoir déposé par la CRIIRAD n'est pas non plus anodin. Ces décisions sont des preuves claires que l'on est passé, en matière nucléaire, de la gestion d'un risque grave à l'organisation délibérée de l'insécurité.

La problématique du nucléaire civil est fondamentalement politique. Elle concerne la relation de chacun à la chose publique, par le fait que la sécurité individuelle et la sécurité collective se confondent de manière particulièrement nette en la matière. Im-

possible de considérer qu'un accident nucléaire à l'autre bout de la France n'aura pas de conséquence sur soi-même. Le risque nucléaire est un risque incommensurable, car cette technologie n'est maîtrisable ni dans l'espace, ni dans le temps : que ce soit de manière insidieuse ou accidentelle, la pollution qu'elle engendre est sans commune mesure. Le régime dérogatoire qui lui est appliqué est donc sensiblement plus grave que lorsque celui-ci est appliqué aux autres domaines de la vie collective : le danger change de nature. La dérogation est dans ce cas la porte ouverte à la destruction définitive d'un territoire et de son corps social. Elle n'est donc pas seulement inacceptable : son rejet n'est pas négociable. Et, doit-on ajouter — n'est pas non plus négociable — l'exigence de ne pas négocier avec ceux qui sont à l'origine de cet inacceptable.

Ces décisions sont des manquements manifestes au devoir sécuritaire des responsables du pouvoir exécutif, manquements clairement incompatibles avec l'exercice de mandats républicains. Certes, les exemples n'ont pas manqué, depuis l'instauration du nouveau pouvoir en 2007, de violations volontaires de la loi et des principes républicains : ces actes, tantôt graves tantôt ridicules, ont remis en

question tant la séparation des pouvoirs que les rituels républicains. Mais la violation de la fonction sécuritaire du gouvernement d'un État de droit ne se voit jamais avec autant de clarté que lorsqu'elle concerne les choses invisibles : à moins d'admettre la légitimité d'un changement de régime, on peut bel et bien dire aujourd'hui que l'organisation de la dissémination radioactive dans la population et sur le territoire national est un acte d'empoisonnement du peuple français. Celui-ci ne saurait tolérer qu'on le tue, sauf à nier de lui-même sa propre souveraineté.

**Jean-Christophe Mathias**

Article paru dans la revue « Sortir du nucléaire n°48, page 17. »

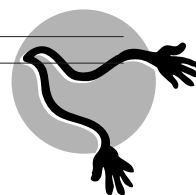
#### REPERES

Jean-Christophe Mathias est philosophe, chercheur indépendant et auteur de « Grenelle de l'environnement : la supercherie écologique » Collection « Le droit de savoir » Editions du Sang de la Terre, Paris, octobre 2010.

Pour en savoir plus :

Vous pouvez consulter le site internet : <http://partnature.free.fr>

## ACTUALITÉ



# Dame Rabic, à l'honneur !

Ce 11 avril à 17 heures, sous les lambris de l'hôtel de Rohan, élus, représentants du préfet, de l'agence du bassin Adour-Garonne, des associations de pêcheurs professionnels, de protection de l'environnement, membres de la Confrérie de la Lamproie et naturellement ses amis Bauréchais, nous étions tous là pour accompagner Dame Rabic recevant l'insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur. C'était la reconnaissance officielle et méritée d'années consacrées à défendre la cause de pêcheurs professionnels et par là même celle des poissons migrateurs et autres qui vont, viennent, vivent, se reproduisent dans ces deux magnifiques fleuves que sont Garonne et Dordogne.



Suppléant l'absence du maire de Bordeaux, parcourant le monde pour cause d'obligations ministérielles, Hughes Martin, 1<sup>er</sup> adjoint, rappela le parcours de vie de Dame Rabic au service d'une cause essentielle : la préservation de nos rivières et de leurs richesses halieutiques, une cause d'intérêt général !

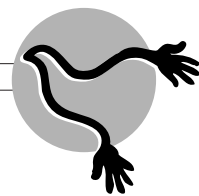
Elle reçut ensuite cette distinction si méritée, en rougissant, un vrai moment d'émotion, aussi, pour toute l'assistance. Puis Dame Rabic qui sait parler et de quoi elle parle, sut rappeler combien les enjeux évoqués s'ils étaient d'ordre économiques, dépendaient aussi de décisions politiques...

Pour ma part, j'ai eu l'impression que « les Esprits de Garonne » s'étaient invités dont « le fleuve, dieu Garon... »

« Là distrait et pourtant grave  
Glaucques des yeux, plein du regret des monts  
Qui l'ont connu vif et clair comme un gave.  
Vieillard chargé de sel et de limons.  
Toute poudreuse était sa chevelure  
Où l'on voyait plus d'une grappe mûre  
Mais dans la barbe aucun poil n'était sec  
Des lamproyaux grouillaient dans son varech... »

**Colette Lièvre**

(Prologue des Esprits - extrait des Esprits de Garonne, André Berry).



# Les Chantiers Tramasset, quoi de neuf ?

Ce lundi 9 mai, comme chaque lundi de chaque semaine, ils s'affairent, mesurent, rabotent, ajustent, tirent des plans, sont attentifs aux remarques et conseils que leur prodiguent Etienne Sajous, directeur des Chantiers et le charpentier de marine, Thomas Roussel.



**E**ncadrés par des éducateurs spécialisés : ce jour là, Madame Thouvenin, ils travaillent depuis le début du mois de mars 2011 à la construction de A à Z d'un couralin future annexe d'un futur coureau.

ILS... ce sont de jeunes adultes, devenus « cérébraux légers » souvent à la suite d'un accident de la route, qui participent à un programme de réapprentissage de la vie, dans le cadre de chantiers adaptés. Faisant partie de l'association TCA (Traumatisés Crâniens Assistance) ils travaillent en alternance avec trois autres associations, qui se relaient : Tandem Educatis (personnes handicapées mentales) l'AFTC (association des Familles des traumatisés Crâniens) la SPEG (Société pro-

tectrice de l'enfance en Gironde) toutes coordonnées par « Voiles partagées », toutes ayant passé des conventions avec l'association des Chantiers Tramasset.

L'association Les Chantiers Tramasset a été créée en 1997. Elle doit son nom à la Famille Tramasset, une longue lignée de charpentiers de marine pendant près de 150 ans. Elle a investi les lieux après que le dernier Tramasset Raoul ait quitté définitivement ce qui était son port d'attache depuis toujours. L'espace laissé, d'abord en déshérence, fut repris par la mairie du Tourne qui en est propriétaire et qui ensuite l'a confié à l'association des Chantiers Tramasset avec mission de faire revivre le lieu.

Si cette dernière a eu pendant quelques années, quelques « coups de tabac » avec changements de présidents, de directions, d'équipes, erreurs de jeunesse, mais aussi phase d'apprentissage, l'association a pris aujourd'hui sa vitesse de croisière avec des objectifs, de vrais projets autour de l'activité de charpente navale, de construction de bateaux traditionnels en bois, tout en restant un lieu d'échange, de connaissance et de partage de savoir-faire.

Dès 1999, deux postes de charpentiers de marine et animateurs du patrimoine sont créés. Il est à noter d'ailleurs que depuis

*Lire la suite page 10*



Suite de la page 9

deux ans, les Chantiers Tramasset, qui restent uniques sur le territoire de la Gironde, ont été inscrits au titre des monuments historiques, ces derniers reconnaissant la valeur historique et patrimoniale des lieux. (Une étude est actuellement en cours pour la réhabilitation complète du lieu).

Aujourd'hui, plus que jamais l'association entend faire le lien entre le passé et l'avenir, elle continue inlassablement à promouvoir, restaurer, remettre en état des bateaux de pêche traditionnels de la Gironde afin de les rendre à la navigation, œuvrant ainsi pour la promotion du patrimoine naval et dans le même temps conserver et garder vivant le patrimoine bâti.

Si l'association développe des activités éducatives, artistiques et réalise des projets culturels inscrits dans une dynamique sociale et ce grâce à ses nombreux partenariats, elle entend aussi participer au développement local et créer des emplois stables. Le bateau en bois est le symbole des chan-

tiers alors que l'atelier bois est un outil de formation, d'insertion, de développement local et de fait porteur de projets.

### Demain le Fleuve

Demain, en fait dans quelques semaines, le grand projet de lancer la construction d'un coureau, qui est prévue sur deux ans, devrait voir le jour, dans le cadre d'une opération dénommée « *Demain le fleuve* ». Un coureau dont la coque sera construite selon les recettes d'antan, mais par contre qui bénéficiera des innovations pour les divers équipements. Une fois construit, ce coureau est destiné à faire découvrir le fleuve, si longtemps délaissé, au plus grand nombre : bateau-école, bateau-promenade, bateau-transport sur le territoire, tout peut être envisagé. On est bien là dans un projet qui relie le passé et le futur, qui est un lien entre l'économie solidaire et l'entreprise, en raison d'ailleurs des divers partenariats qui l'accompagne : la mairie du Tourne, la communauté de communes du Valle de l'Arto-

lie, le Conseil général, le Conseil régional, et Domofrance.

### La rencontre des bateaux en bois et autres instruments à vent...

dont l'année 2011 sera la 11<sup>e</sup> édition, est maintenant le rendez-vous incontournable de tous ceux qui sont amoureux de la Garonne et nostalgiques de cette activité navale qui fut pendant des siècles l'instrument de la richesse économique girondine.

C'est du 25 au 31 juillet 2011 que ces Rencontres auront lieu. Les bateaux feront escale à La Réole, Saint-Macaire, Cadillac, Bègles, Portets et naturellement Le Tourne.

Les réservations sont ouvertes, donc que ceux qui veulent participer n'attendent plus pour s'inscrire et consulter le site :

[www.chantiersTramasset.fr](http://www.chantiersTramasset.fr)

Nous vous souhaitons bon vent...

Colette Lièvre



# ...Et Messieurs, c'était le bon temps... !

« Authentique extrait d'un manuel scolaire catholique d'économie domestique pour les femmes.

## Faites en sorte que le souper soit prêt

Préparer les choses à l'avance, le soir précédent s'il le faut, afin qu'un délicieux repas l'attende à son retour de travail. C'est une façon de lui faire savoir que vous avez pensé à lui et vous souciez de ses besoins. La plupart des hommes ont faim lorsqu'ils rentrent à la maison et la perspective d'un bon repas (particulièrement leur plat favori) fait partie de la nécessaire chaleur de l'accueil.

## Soyez prête

Prenez quinze minutes pour vous reposer afin d'être détendue lorsqu'il rentre. Retouchez votre maquillage, mettez un ruban dans vos cheveux et soyez fraîche et avenante. Il a passé la journée en compagnie de gens surchargés de soucis et de travail. Soyez enjouée et un peu plus intéressante que ces derniers. Sa dure journée a besoin d'être égayée et c'est un de vos devoirs de faire en sorte qu'elle le soit.

## Rangez le désordre

Faites un dernier tour des principales pièces de la maison juste avant que votre mari ne rentre. Rassemblez les livres scolaires, les jouets, les papiers etc... et passez ensuite un coup de chiffon à poussière sur les tables.

## Pendant les mois les plus froids de l'année

Il vous faudra préparer et allumer le feu dans la cheminée, auprès duquel il puisse se détendre. Votre mari aura le sentiment d'avoir atteint un havre de repos et d'ordre et cela vous rendra également heureuse. En définitive, veiller à son confort vous procurera une immense satisfaction personnelle.

## Réduisez tous les bruits au minimum

Au moment de son arrivée, éliminez tout bruit de machine à laver, séchoir à linge ou aspirateur. Essayez d'encourager les enfants à être calmes. Soyez heureuse de le voir. Accueillez-le avec un chaleureux sourire et montrez de la sincérité dans votre désir de lui plaire.

## Écoutez-le

Il se peut que vous ayez une douzaine de choses importantes à lui dire, mais son arrivée à la maison n'est pas le moment op-



*Heureusement, certaines étaient déjà entrées en résistance !*

portun. Laissez-le parler d'abord, souvenez-vous que ses sujets de conversation sont plus importants que les vôtres. Faites en sorte que la soirée lui appartienne.

## Ne vous plaignez jamais s'il rentre tard à la maison

Il sort pour dîner ou pour aller dans d'autres lieux de divertissement sans vous, continuez à faire en sorte que votre foyer soit un havre de paix, d'ordre et de tranquillité où votre mari puisse détendre son corps et son esprit.

## Ne l'accueillez pas avec vos plaintes et vos problèmes

Ne vous plaignez pas s'il est en retard pour le souper ou même s'il reste dehors toute la nuit. Considérez cela comme mineur, comparé à ce qu'il peut endurer pendant la journée. Installez-le confortablement. Proposez-lui de se détendre dans une chaise confortable ou d'aller s'étendre dans la chambre à coucher. Préparez-lui une boisson fraîche ou

chaude. Arrangez l'oreiller et proposez-lui d'enlever ses souliers. Parlez d'une voix douce, apaisante et plaisante. Ne lui posez pas de questions sur ce qu'il a fait et ne remettez jamais en cause son jugement et son intégrité. Souvenez-vous qu'il est le maître du foyer et qu'en tant que tel, il exercera toujours sa volonté avec justice et honnêteté.

## Lorsqu'il a fini de souper, débarrassez la table et faites rapidement la vaisselle

Si votre mari vous propose de vous aider, déclinez son offre car il risquerait de se sentir obligé de la répéter par la suite et après une longue journée de labeur, il n'a nul besoin de travail supplémentaire. Encouragez votre mari à se livrer à ses passe-temps favoris et à se consacrer à ses centres d'intérêt et montrez-vous intéressée sans toutefois donner l'impression d'empiéter sur son domaine. Si vous avez des petits passe-temps vous-même, faites en sorte de ne pas l'ennuyer en lui en parlant, car les centres d'in-

térêts des femmes sont souvent assez insignifiants comparés à ceux des hommes.

#### A la fin de la soirée

Rangez la maison afin qu'elle soit prête pour le lendemain matin et pensez à préparer son petit déjeuner à l'avance. Le petit déjeuner de votre mari est essentiel s'il doit faire face au monde extérieur de manière positive. Une fois que vous êtes tous les deux retirés dans la chambre à coucher, préparez-vous à vous mettre au lit aussi promptement que possible.

**Bien que l'hygiène féminine** soit d'une grande importance, votre mari fatigué, ne saurait faire la queue dans la salle de bain, comme il aurait à le faire pour prendre son train. Cependant, assurez-vous d'être à votre meilleur avantage avant d'aller vous coucher. Essayez d'avoir une apparence qui soit avenante sans être aguicheuse ! Si vous devez vous appliquer de la crème pour le visage ou mettre des bigoudis, attendez son sommeil, car cela pourrait le choquer de s'endormir devant un tel spectacle.

#### En ce qui concerne les relations intimes avec votre mari...

Il est important de vous rappeler vos vœux de mariage et en particulier votre obligation de lui obéir. S'il estime qu'il a le droit de dormir immédiatement, qu'il en soit ainsi. En toute chose, soyez guidée par les désirs de votre mari et ne faites en aucune façon pression sur lui pour provoquer ou stimuler une relation intime.

**Si votre mari suggère l'accouplement**, acceptez alors avec humilité tout en gardant à l'esprit que le plaisir d'un homme est plus important que celui d'une femme. Lorsqu'il atteint l'orgasme, un petit gémissement de votre part l'encouragera et sera tout à fait suffisant pour indiquer toute forme de plaisir que vous ayez pu avoir.

#### Si votre mari suggère une quelconque des pratiques moins courantes

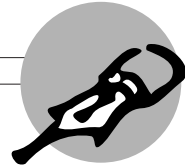
Montrez-vous obéissante et résignée, mais indiquez votre éventuel manque d'enthousiasme en gardant le silence. Il est probable que votre mari s'endormira alors rapidement ; ajustez vos vêtements, rafraîchissez-vous et appliquez votre crème de nuit et vos produits de soins pour vos cheveux.

#### Vous pouvez alors remonter le réveil

Afin d'être debout peu de temps avant lui le matin. Cela vous permettra de tenir sa tasse de thé du matin à sa disposition dès qu'il se réveillera ! »

Auteur inconnu - Publié en 1950.

# Geste champêtre Les Esprits de Garonne



« Prologue des Hommes » - Extrait.



**V**ers le couchant il est une campagne  
Que le vieux Vin dispute au jeune  
Amour,

Verte Avallon, lumineuse Cocagne,  
Au seuil flamboyant du Mijour,-  
Un frais jardin sous l'arche de clémence,  
Où meurt la pluie, ou le soleil commence,-  
Terre où Fronsac, sentinelle et pastour,  
Toujours debout en haut de sa montagne  
Voit par-dessus l'épaule des saisons  
Les chars croulants de l'août répondre aux semaines.

Un vaste fleuve, une large rivière  
Chemin faisant grossis de joyeux rus, baignent encor cette épave dernière  
Des anciens Edens disparus :  
Lui, vagabond, torrentueux, rapide, roulant de l'or, - elle, chaste et limpide, -  
Deux grands promis, l'un vers l'autre accourus  
De ronde Auvergne et Pyrénée altièrre,  
Et qu'au milieu des ceps et des cyprès  
Une noce éternelle assemble au Bec d'Ambès.

Ce que Garon et sa femme Dordogne,  
Avant d'unir leurs flots doux et amers, en s'approchant enclosent de Gascogne  
Sous l'enseigne d'ENTRE-DEUX-MERS,  
Ce sont des champs, des vergers, des gaudines,  
Puis de francs clos entourés d'aubépines,  
Où Noé jeune enta les plants divers,  
Malbec, muscats, qui le firent ivrogne :  
Enfin des bourgs, des hameaux, par milliers  
Parmi les calmes ifs et les gais peupliers.

Yvrac tout blanc, Vayres toujours en fête,  
Chaud Camarsac au milieu des maïs,  
Se voient d'abord, Saint-Loubès à leur tête,  
Répandus dans le plat pays ;  
Mais le plus beau, c'est passé la Grand'Ville,  
Lorsque, en amont, après la première île,  
Sur les coteaux par le rouvre envahis,  
On va comptant les bourgs de faîte en faîte :  
Pair de cenon, le vétuste Bouliac,  
Saint-Joseph-du-Rocher et Camblanes  
et Quinsac.

Puis, laissé Cambes, où la côte s'approche,  
 Contre le bord fait serré les jardins  
 Et sur les toits laisse rendre la roche,  
 Beaurech, Tabanac, tout voisins ;  
 Le Tourne ensuite, et Langoiran lui-même  
 Où l'on croit voir, de la cime suprême, la  
 mer des eaux après la mer des pins,  
 Lestiac enfin, dont Cadillac est proche, de  
 tous ces bourgs, à qui le plus fleuri,  
 le phénix est Quinsac, terre des Pic-Berry.

Quinsac le fier, qui, preux de grande mine,  
 Groupe au sommet d'un mamelon touffu  
 Tant de foyers unis en grappe fine  
 Autour de son clocher pointu ;  
 Quinsac le saint, qui lève sa campagne  
 A la hauteur de son jumeau Camblanes,  
 Roi tout de vert et de jaune vêtu,  
 Et qui, déjà maître de sa colline,  
 Enferme encor jusqu'au fleuve doré  
 Tant d'arpents de paluds sous son nom vé-  
 néré.

Quinsac le gent, noblesse vigneronne,  
 Riche de prés, de pampre et de bois  
 Fort de montrer, depuis sa croix gasconne,  
 La ville et la Lande à la fois,  
 Avec ses tours, ses châteaux, ses chartreuses,  
 Ses longs chemins tortus en S poudreuses,  
 Ses cinq quartiers et son port villageois,  
 Dit Esconac, qui sur cette Garonne  
 Que le Mont verse et que l'Océan boit,  
 Entre Cambes et Port-Neuf règne par force  
 et droit.

André Berry

Extrait du Tome 1 de sa célèbre Geste  
 champêtre « Les Esprit de Garonne » paru  
 en 1941.

Dans la préface de la seconde édition parue

en 1943, André Berry répond à certaines cri-  
 tiques qui lui ont été faites et entre autres jus-  
 tifiant la présence des Esprits de Garonne dans  
 son œuvre. « ... En réponse à la seconde critique,  
 concernant les Esprits mêmes, dont l'action domine  
 et double l'action des hommes, je demanderai de ne  
 pas perdre de vue que ces esprits, qui tiennent ici le  
 rôle merveilleux dévolu aux dieux et aux saints  
 dans les gestes antiques et chrétiennes, sont conformes  
 aux données du folklore garonnais. Le Drac comme  
 dans nombre de rivières françaises, est bien dans  
 nos eaux le maître voluptueux des poissons et des si-  
 rènes ; le Bécut est partout comme le géant brutal de  
 nos montagnes ; le Follet est l'esprit malicieux qui  
 roule sur les chemins de la Gascogne comme de toute  
 la vieille Gaule ; la Marracagne ou Marranque,  
 par toute l'Aquitaine, personnifie la mort, et le  
 Mandagot est dans nos Landes, le bon nain dont  
 la rencontre procure la richesse (cf. Bladé, Dam-  
 bielle, Sobillot, etc.) Si j'ai combiné en un seul es-  
 prit dissociable la Blanquette et la Noirette qui  
 sont des deux côtés de la Garonne, les fées, bonne et  
 mauvaise, des fleurs ; si j'ai changé en Dame Verte  
 plus gracieuse cet Homme-Vert que Bladé décrit  
 comme le roi gascon des oiseaux, si enfin, j'ai ordonné,  
 autour des puissances fluviales symboliques, Garon  
 et Dordogne, la hiérarchie, également symbolique des  
 Esprits majeurs et mineurs entre les hommes et Dieu,  
 je n'ai fait qu'user du droit qu'a tout poète de trai-  
 ter la légende, - droit dont Homère, Ovide, Dante  
 et Milton ont usé avant moi. Cette imagerie, au  
 reste, n'est point gratuite, et tel qui voudrait bien  
 l'étudier y trouverait de profondes significations... »

Rappelons qu'André Berry va mettre près de  
 douze années pour écrire cette œuvre consi-  
 dérable de près de 15 000 vers, cette geste  
 champêtre qui reste un chef d'œuvre de la  
 poésie gasconne.

## REPÈRES



André Berry est né à Bordeaux le 1<sup>er</sup> août  
 1902. Selon ses dires il descendrait de Pic  
 de la Mirandole et par lui de l'Empereur  
 Constantin et de Vénus ! Il a d'ailleurs dres-  
 sé dans un livre tout à fait étonnant « Les  
 aïeux empaillés » sa « fabuleuse généalogie » –  
 ceux qui l'ont connu affirment d'ailleurs  
 que ces traits étaient ceux de l'illustre Pic  
 de la Mirandole ! Il recevra de nombreux  
 prix et honneurs, entre autres en 1955 il  
 sera lauréat du Grand Prix de la ville de  
 Bordeaux. En 1957 il sera le premier lau-  
 réat du Grand Prix de la poésie de l'Aca-  
 démie Française, nouvellement créé.

Il avait passé son enfance et sa jeunesse à  
 Quinsac et restait très attaché à son vil-  
 lage. Il devient d'ailleurs citoyen d'hon-  
 neur le 2 juillet 1955.

Son œuvre majeure « Les esprits de Ga-  
 ronne » qui raconte l'histoire tragique de  
 deux jeunes gens amoureux fous José et  
 Anice, attirés par les Esprits de Garonne  
 à venir les rejoindre. L'unité de lieux se  
 situe entre Cambes et Quinsac, petit ter-  
 ritoire largement décrit par le poète qui  
 fait référence aux paysages, à la faune, à  
 la flore, aux lumières et aux humeurs  
 changeantes du fleuve et à la vie locale .  
 Quinsac, village de prédilection du poète,  
 qui aura droit à son buste inauguré de  
 son vivant sur la place du village et qui  
 a été enterré au cimetière du village le  
 13 octobre 1986. André Berry étant dé-  
 cédé à Paris le 7 octobre 1986.

(Sources : extrait de la présentation du livre  
 « Privilège Poétique d'André Berry » d'Ar-  
 mand Got - critique d'art et de littérature.  
 Ecrivain régional) et « Quinsac aux XIX<sup>e</sup> et  
 XX<sup>e</sup> siècles » de Jean-Daniel Plassan.

### LES CAHIERS DE L'

# Entre PATRIMOINE-CULTURE Deux ENVIRONNEMENT Mers

## CHERS AMIS LECTEURS

Aujourd'hui vous  
 recevez le numéro 99  
 de vos *petits Cahiers*.  
 C'est l'avant-dernier  
 numéro, car le numé-  
 ro 100 clôturera une  
 aventure qui aura perduré pendant pra-  
 tiquement deux décennies et ce malgré  
 de multiples difficultés mais toujours  
 avec l'enthousiasme de tous les béné-  
 voles participant à la rédaction, à la pro-  
 duction et à l'administration.

Mais aujourd'hui, vos *petits Cahiers*, tout  
 comme la grande presse, sont touchés par  
 la crise, confrontés aux changements de  
 comportements : on préfère Internet à  
 l'écrit, d'où une érosion lente mais cer-

taine du renouvellement  
 de nos abonnés et par conséquent un  
 manque de financement. Manque qui ne  
 peut plus être compensé par le mécénat  
 sans faille et ce depuis plusieurs années  
 de l'entreprise Aggelos.

Au nom de tous, je vous remercie,  
 pour votre fidélité, pour les nombreux  
 encouragements que nous avons reçus.  
 Nous sommes en train de réfléchir sur  
 le moyen de continuer à entretenir un  
 lien avec vous par le biais d'internet...  
 nous vous en reparlerons dans le nu-  
 méro 100.

En attendant bonne lecture.

Colette Lièvre



## J U I N

### En Pays de Sauveterre Festival de musique Bordeaux Entre-deux-Mers



Le jeudi 23, à 20 h 30,  
en l'église de Saint-Romain de Vignague

« Strali d'Amore » par l'Ensemble l'Yriade  
avec Cyril Auvity.

Le vendredi 24, à 20 h 30,  
en l'église de Sauveterre

« Nativités » avec le Chœur Grégorien d'Ar-  
dilla.

Samedi 25, à 10 heures,  
en l'église de Sauveterre

« Répétition publique et expliquée du  
concert du Roi David au Roi Soleil » par  
l'Ensemble des Chantres de Saint-Hilaire.

Samedi 25, à 11 heures,  
à la salle des fêtes de Sauveterre

Conférence : « Evolution de la musique ba-  
roque au XVII<sup>e</sup> siècle » par Françoise Ri-  
chard.

A 15 h 30,  
en l'église Saint-Martin du Puy

« Le banquet lyrique » airs de castrats ita-  
liens du XVII<sup>e</sup> baroque.

A 18 h 30,  
Cave de Sauveterre

« Bacchus à la cour » par l'Ensemble Syrinx

A 21 heures,  
en l'église de Mourenx

« Les fables de la Fontaine » par l'Ensemble  
Sagittarius.

Dimanche 26 juin à 16 heures,  
en l'église de Sauveterre

« Du Roi David au Roi Soleil » par les  
Chantres de Saint-Hilaire.

A l'issue de chaque concert une dégustation  
des produits du terroir sera offerte au pu-  
blic.

Renseignements et réservations :  
Otem : 05 56 71 53 45

## J U I L L E T

Dimanche 3,  
de l'Île Nouvelle à la Citadelle de Blaye

### Chants et musique :

« Oyseaux En Chanteurs » sur l'Île Nou-  
velle.

Madrigal de Bordeaux, avec Paricia La-  
vail – flûtes à bec ; Laurence Postigo, – luth  
et guitare sous la direction d'Eliane Lavail.

« Ecouter et observer les oiseaux, entendre les sons  
d'une île, prendre le temps d'une sieste musicale,  
tendre l'ouïe et se laisser aller au chant d'un quin-  
tette vocal inspiré... à moins que ce ne soit quelques  
gosiers haut perchés ou le son d'une flûte à bec  
bien opportune ».

Dans son programme, Le chant des Oyseaux,  
le Madrigal de Bordeaux convoque Monte-  
verdi et Janequin, Schubert et Ravel, La Fon-  
taine et Prévert pour conclure avec Olivier Pe-  
nard et son Cortège d'Aristophane, créée en  
2008 sur une commande d'Eliane Lavail.

Le Madrigal de Bordeaux est un ensemble  
professionnel de chanteurs solistes dirigé  
par Eliane Lavail. Les animations nature au-  
tour de l'écoute des sons et de l'observation  
des oiseaux sont assurées par les guides Na-  
ture du département. Les visites de la Cita-  
delle de Blaye sont assurées par les guides de  
l'Office du Tourisme de Blaye.

### Programme :

Accès à l'Île nouvelle : 3 départs de Blaye  
Départ 1 : embarquement sur la navette à



9 h 30 - retour Blaye à 16 h 45 – visite de  
la Citadelle 17 h 30-18 h 15.

Départ 2 : Visite de la Citadelle 9 h 30  
10 h 15 – embarquement sur la navette à  
10 h 45 – retour Blaye 17 h 30.

Départ 3 : Visite de la Citadelle 10 h 30  
11 h 15 – embarquement sur la navette à  
13 h 30 – retour Blaye à 18 h 45.

Prévoir son pique-nique champêtre sur  
l'herbe (panier-repas, de l'eau, une  
ombrelle/parapluie, tapis de sol et  
jumelles). Rencontre des artistes avec le  
public de 14 h à 15 h – Concert de 15 h à  
16 h 30.

Prix comprenant le transport en navette  
fluviale, la visite naturaliste, le concert et  
la visite de la Citadelle : 15 euros,  
tarif réduit : 9 euros.

Billetterie sur le site : [www.polifonia.org](http://www.polifonia.org) ou  
auprès de l'Office de tourisme de Blaye.

Renseignements : 05 56 86 85 94  
Courriel : [polifonia@wanadoo.fr](mailto:polifonia@wanadoo.fr)

### Rions

Les vendredi 8 et samedi 9

### « Rues et Vous » festival des arts de la rue

Pour sa cinquième édition ce festival s'an-



nonce comme particulièrement festif, avec  
90 artistes, 19 projets artistiques, compa-  
gnies de théâtre, de danse, d'arts de la piste,

auxquels se joignent groupes de musique, plasticiens. Pendant deux jours, le spectateur va être emporté dans un parcours imaginaire au fil des vieilles rues de la cité médiévale de Rions. Festival à ne pas manquer, tout y est, y compris le décor naturel de ce village classé parmi les plus beaux de France. Tarif : 10 €/jour par personne, tarif réduit pour moins de 18 ans, Rmistes, famille : 7 €/jour

Renseignements :

Communauté de communes du Vallon de l'Arto-  
lie

Tél : 05 56 72 56 25

## A O U T

### 10<sup>e</sup> édition du festival « Musiques Festiv' »

Depuis sa création en 2002, le Festival Musique Festiv' propose des moments uniques de musique classique avec des artistes de renommée internationale, dans des lieux choisis pour leur qualité architecturale et acoustique. De Cadillac en passant par Libourne et Bouliac, Musiques Festiv' se déroulera, cette année, les 23, 25 et 26 août.

Ce rendez-vous annuel est organisé par Patrick Zygmanski, natif de l'Entre-deux-Mers, mais vivant au Japon, et son épouse Tamayo Ikeda. Tous deux pianistes internationalement reconnus, rassemblent depuis dix ans leurs amis musiciens pour ce rendez-vous annuel en Entre-deux-Mers. Ils sont aidés par l'association Galaxy'art, qui, avec sa cinquantaine de bénévoles a tissé au fil des ans, des liens étroits avec les artistes.

Mardi 25 à 21 heures,  
scène du cinéma Lux

« L'Europe romantique » œuvres de Berlioz, Brahms, Gounod, Grieg, Rossini, Liszt avec Marianne Dellacasagrande, mezzo soprano, Roland Daugareil, violon, Shigeru Ikushima, clarinette, Tamayo Ikeda et Patrick Zygmanski au piano.

Tarif 15 euros, gratuit pour enfant de moins 12 ans.

Renseignements : 05 56 67 03 42

Office de tourisme de Cadillac :

05 56 62 12 92

Judi 25 à 21 heures,  
en l'église Saint-Siméon de Bouliac

### « L'Europe romantique »

œuvres de Brahms, Grieg, Liszt, avec Marianne Dellacasagrande, Roland Daugareil, Shigeru Ikushima, Tamayo Ikeda et Patrick Zygmanski.

Entrée libre.

Vendredi 26 à 21 heures,  
à la Chapelle royale de Condat à Libourne

### « L'Europe romantique »

Berlioz, Brahms, Gounod, Franck, Liszt, Massenet, Schumann, avec Marianne Dellacasagrande, Roland Daugareil, Shigeru Ikushima, Tamayo Ikeda et Patrick Zygmanski.

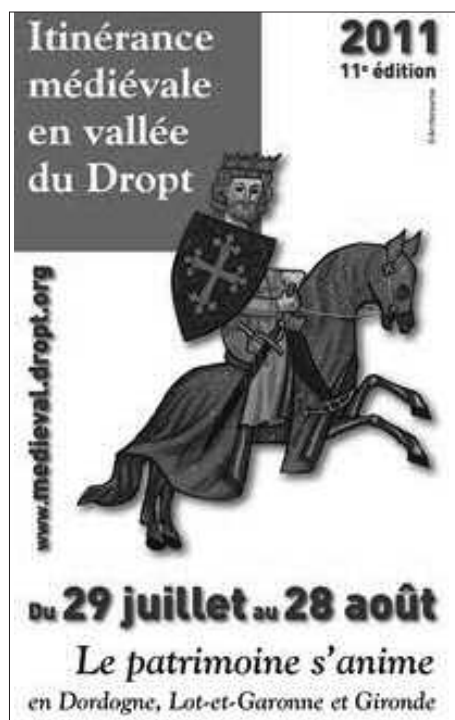
Tarif : 18 euros.

Renseignements : 05 57 61 15 04

Du 29 juillet au 28 août,

ce sera la 11<sup>e</sup> édition de :

### « Itinérance médiévale en vallée du Dropt »



Cet événement unique se déploie pendant un mois sur onze sites répartis dans les trois départements : Dordogne, Lot-et-Garonne et Gironde irrigués par le Dropt. Il a pour objet de valoriser le magnifique patrimoine de sa vallée, et de permettre aux grands et petits de découvrir un « Moyen Age, grandeur nature » de manière festive et pédagogique, grâce à de multiples animations, banquets, jeux, ateliers et spectacles. (Vol en scène, fauconnerie - combats médiévaux, jeux anciens, joutes et poneys pour enfants, marché médiéval, Taverne et banquet, spectacle le soir... c'est selon !

En Gironde, en Entre-deux-Mers, vous pourrez suivre « Les riches heures » de ce festival.

Le 4 août,

### à Saint-ferme

Le 15 août,

### à Sauveterre

Le 21 août,

### au Castrum de Pommiers

Les 27 et 28 août,

### à saint Macaire

Pour toutes informations :

Rose et Gérard Lallemand

Tél : 05 56 27 11 46 - 06 10 74 42 67

06 15 20 22 52

Site internet : [www.medieval.dropt.org](http://www.medieval.dropt.org)

## DE JUILLET A SEPTEMBRE

### au château de Cadillac

Le Centre des monuments nationaux pré-



sente, dans le cadre de sa manifestation culturelle nationale de 2011 « Monuments et Animaux », l'exposition « la Galerie des chiens » du célèbre photographe Antoine Schneck.

Des personnalités du monde de la politique, de la culture, de l'information ou encore des affaires ont accepté de laisser poser leur animal de compagnie devant l'objectif d'Antoine Schneck. Ce dernier a exécuté des portraits strictement sur le même modèle, à savoir cadrage réduit de la face de l'animal, sur fond noir, tirage de 100 cm/100cm. Le résultat est saisissant !

A ne pas manquer !

renseignements :

Château de Cadillac

Tél. : 05 56 62 69 58



# La messagère

**C**omment peut-on apprécier cet animal fourbe et ingrat ? Serinent les ennemis des chats !

Comment peut-on tant les méconnaître ? Songeons-nous, nous leurs amis, à la fois déçus et ulcérés de tant d'injustice à l'encontre de nos compagnons félines.

Ce débat a une éternité et au fil du temps, on cesse d'essayer d'expliquer toute l'affection que donnent ces êtres de beauté pure. On ne raconte plus le bonheur de leurs présences feutrées et gracieuses et combien on est reconnaissant de pouvoir caresser leurs fourrures aux senteurs de pluies nocturnes. On profite d'eux jalousement et gardons toujours une place au chat errant qui viendra peut-être. On ne dit plus leur secrète tendresse, si précieuse, on la savoure en égoïste, on partage avec eux des regards complices et la certitude de se savoir aimé, certes pas de la manière intempestive et un peu servile des fidèles chiens, présents pour nos joies ou nos peines, mais de façon indéniable et mesurée, un échange intelligent, une interaction toute de finesse qui pourrait se dire ainsi : « *Je ne t'appartiens pas mais je te donne ce que j'ai de plus rare, je te donne ma confiance* ».

Julie signe son papier pour le petit journal local pour lequel elle écrit des articles sur des sujets divers. Aujourd'hui, elle a choisi de parler des chats qui l'accompagnent depuis son enfance. Ce sujet va peut-être en faire rire plus d'un, songe-t-elle, mais qu'importe, après tout il faut bien que quelqu'un prenne leur défense.

Tout naturellement, la mère de Julie en possession de ses treize chats fait irruption dans sa pensée ; si celle-ci n'écrivait pas dans un journal, hormis le sien caché dans un tiroir, elle œuvra, elle aussi, toute sa vie pour la défense de ses amis félines et sa mère avant elle ! Ainsi une longue lignée familiale avait protégé, tant bien que mal, les tigrés, les roux, les noirs et blancs, et les tout noirs porteurs de terreurs moyenâgeuses.

- *Les chats noirs portent malheur !* avait lancé la voisine de Julie.

- *C'est vrai*, avait rétorqué celle-ci, *mais seulement si on leur fait du mal.*

Epona saute sur le bureau, s'assoit posément sur le clavier de l'ordinateur qui affiche une série de !!!!!!! sur trois lignes. Julie, avant de la déposer à terre, flatte la grosse tête tigrée et plonge son regard dans les yeux couleur d'herbe : « *Où as-tu passé la journée, Toi ?* » Julie en posant la question



soupçonne l'animal d'avoir encore investi son endroit favori. En effet, entrant dans sa chambre, elle constate que l'armoire est ouverte et toute la pile de foulards éparpillée sur le tapis, sur l'étagère, les lainages sont roulés, malmenés, ramenés en boule. Sur l'un d'eux, la chaleur d'Epona subsiste.

Ces pulls n'appartiennent pas à Julie. Ils sont devenus reliques, souvenirs, après le décès de sa mère. Avec parcimonie, elle en offre un, de temps en temps, à un des chats de la maison. Assise devant l'armoire, Julie se souvient de sa mère installant un de ses matous sur un gilet sacrifié, l'impression de chaleur et de douceur ressentie par l'animal semblait envahir tous les êtres de la maison : les chats ne sont-ils pas un peu sorciers ?

Du vivant de sa mère, jamais la pile de pulls n'avait été rangée car elle défendait son goût du désordre avec un entêtement d'enfant. C'était sa signature, sa marque, ce qui faisait d'elle un être particulier. Emue et amusée, Julie retrouve dans sa mémoire ce jour où, désabusé et usé par trente ans de bohème, son père pris, peu avant sa mort, la décision de ranger ses vêtements dans un meuble à part.

Epona revient l'air frondeur et de façon autoritaire saute dans l'armoire et de sa patte agile mélange à nouveau les souvenirs moelleux et douillets. Julie la regarde, croise l'expression déterminée dans les yeux de l'animal, puis, vaincue, elle la laisse remettre le

désordre dans l'armoire aux reliques.

Saura-t-on jamais de quels mondes les chats sont les messagers ?

Lysiane Rolland

**Rédactrice en chef :** Colette LIEVRE

**Comité de rédaction :**

Philippe ARAGUAS - Lysiane ROLLAND -  
Muriel ICARD - Jean-François LARCHE

**Ont participé à ce numéro :**

Louis CHARDIGNY -  
Jean-Christophe MATHIAS

**Abonnements :**

Les Cahiers de l'Entre-deux-Mers  
112 rue de la Benaige 33100 Bordeaux.

Fax : 05 57 77 83 84

lescabiers@atlantic-line.fr

**Imprimerie :** Magnier à Langon.

**Directeur de la publication :** Alain GROSS.

**Photos :**

« Sortir du Nucléaire n°48 » - « Historia ,°428 »

Les Cahiers de l'Entre Deux Mers ne sont pas responsables des opinions, des analyses et synthèses émises par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes ou illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.

**N° de commission paritaire :**

1010 G 87157

ISSN : 1252-5235

Retrouvez les Cahiers de l'Entre-Deux-Mers sur [www.entre2mers.com](http://www.entre2mers.com)